

Ville de Parentis en Born
Département des Landes
Boite Postale 42
40161 Parentis en Born Cedex
Tél 05 58 78 40 02
Fax 05 58 78 90 22
Direction Générale des Services

DÉLIBÉRATION
Séance ordinaire du Mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize avril, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la mairie de Parentis-en-Born, en séance ordinaire sur convocation de Madame Marie-Françoise NADAU, Maire.

Présents : 24

Marie-Françoise NADAU, Maire

Adrien FERE, Eric SOULES, Delphine MOLEIRO, Paul CRUCHANDEU Véronique GAZEILLES, Jean-Luc BUREAU du COLOMBIER, Johanna GALVEZ, adjoints au Maire, Martial GENY, Hélène DAUDIGNON, Catherine VIGHETTI, Catherine PINSAT, Annabelle BESNARD, Romain ARCHIMBAUD, Candice MERCIER, Antoine GSEGNER, Virginie GODARD, Aurélie FLAUX, Hélène GATARD, Philippe LOBELLO, Georges LALUQUE, Yoann DUBOURG, Vanessa OULD-SADOUN, Nathalie BOUVARD, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : 05

Lenaïc CHERON donne procuration à Madame Marie-Françoise NADAU

Marcel CORBI donne procuration à Madame Hélène DAUDIGNON

Gilles BIENAIME donne procuration à Madame Virginie GODARD

Kévin CAPDET donne procuration à Monsieur Adrien FERE

Angel RAMOS donne procuration à Monsieur Martial GENY

Secrétaire de séance :

Madame Hélène DAUDIGNON

Délibération n° 2026/048 : Associations

Rapporteur : Madame GAZEILLES

**VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2026 – TABLEAU 01**

Exposé des motifs

Par délibération n° 2026/008 en date du 20 février 2026, le Conseil Municipal a procédé à l'adoption du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026. Dans ce cadre, il est ouvert au chapitre 65 Autres Charges de Gestion Courante, article 65748 un crédit

de 145 500 € permettant l'attribution de subventions et participations diverses aux associations locales.

Délibération

Compte tenu des critères exposés aux membres de la Commission Sports, Associations, Culture du 16 avril 2026, et sous réserve de confirmation ou de modifications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **ACCEPTE** la répartition suivante pour les subventions de fonctionnement accordées aux associations au cours de l'exercice 2026 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : 0251

Nom des associations	Subvention attribuée 2026
AAPPMA	1 300 €
ACCA	1 300 €
ACGELB	1 150 €
ADAPEI	250 €
AET	405 €
AIKIDO PARENTISSOIS	1 425 €
AMICALE DE LA LEGION ETRANGERE	500 €
AMICALE DES QUARTIERS	550 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	675 €
APEI	405 €
ASSOCIATION PARENTISSOISE DE LOISIRS	550 €
ASSOCIATION SPORTIVE LPO ST EXUPERY	500 €
BAS LES PATTES	700 €
BASKET CLUB PARENTISSOIS	9 400 €
BIG BULLES PARENTIS	800 €
CHORALE LES VOIX DU LAC	700 €
CONJOINTS SURVIVANTS DES LANDES	250 €
CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE SECTION LANDES	250 €
CYCLO PARENTISSOIS	450 €
DON DE SANG BENEVOLE PAYS DE BORN	405 €
ESPACE DANSE	350 €
ESPACE FITNESS	2 250 €
FESTI'DROLES	350 €
FGL	1 050 €
FNACA	250 €
FOOTBALL CLUB PARENTIS	15 300 €
GRHANDIOSES	405 €
GYM ET MARCHE DU BORN	800 €
JUDO KARATE	1 750 €

KRAV MAGA	1 000 €
LA BOITE A MEUH ET A RIRE	200 €
LA BOULE DES LACS	900 €
LA CAPE D'OR	350 €
LA-BAS'TISSENT	405 €
LE CUBE	155 €
LES AMIS DE L'AUMONERIE	250 €
LES DIANES DES LANDES	500 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR DES LANDES	405 €
LES VOILES DE LA MAHOUNA	850 €
LOUS PEGAILLOUNS	1 400 €
MEDAILLES MILITAIRES	250 €
OCCE 40 MATERNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE	2 200 €
OCCE COOP Primaire	2 200 €
PARENTIS SPORT ATHLETISME	1 250 €
PARENTIS SPORT RUGBY	17 500 €
PREVENTION ROUTIERE	155 €
RANDONNEURS DES SABLES DU BORN	400 €
RENE VINCEDEAU	405 €
RESEAU PARTAGE	155 €
SECCOURS CATHOLIQUE	350 €
SECOURS POPULAIRE	405 €
SOCIETE MUSICALE	2 700 €
SOUVENIR Français	160 €
TACONES SEVILLANOS	1 200 €
TENNIS CLUB PARENTIS	2 850 €
TOMATES ET CERISES ROSES	405 €
UNC	250 €
LES SENTINELLES BLEUES	155 €
GEM	200 €
SAVATE DU BORN	155 €

Soit une attribution portant sur une enveloppe budgétaire de 84 230 €.

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité, conformément au décompte pour les associations suivantes, les conseillers municipaux occupant une fonction de responsabilité au sein d'une association ne participant pas au vote des subventions de ladite association :

- TOMATES ET CERISES ROSES : 28 voix POUR (Delphine MOLEIRO ne participe pas au vote)
- BIG BULLES : 28 voix POUR (Antoine GSEGNER ne participe pas au vote)
- LES AMIS DE L'AUMONERIE : 28 voix POUR (Hélène DAUDIGNON ne participe pas au vote)
- BASKET CLUB PARENTIS : 27 voix POUR (Hélène GATARD et Philippe LOBELLO ne participent pas au vote),
- TENNIS CLUB : 28 voix POUR (Georges LALUQUE ne participe pas au vote),

- LES RESTAURANTS DU CŒUR DES LANDES : 28 voix POUR (Catherine PINSAT ne participe pas au vote)
- LOUS PEGAILLOUNS : 28 voix POUR (Virginie GODARD ne participa pas au vote)

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24
Votes par procuration	05
Votes exprimés	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0
Délibération adoptée	Unanimité
Délibération présentée au contrôle de légalité en Préfecture des Landes le 24/04/2026 et certifiée exécutoire sous la responsabilité du Maire à compter du 24/04/2026	
Le Maire, Marie-Françoise NADAU	

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Françoise NADAU



Le secrétaire de séance,
Hélène DAUDIGNON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état. Il peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.